



DEMANDE VISA TOURISTIQUE EN ATTENDANT DE RECEVOIR L'ACCORD RF

Par **FIFI88**, le **31/08/2017** à **13:40**

bonjour,

je suis marocaine, mon mari habite en France depuis 1971 mais il n'as pas la nationalité française, il a déposé le dossier de Regroupement familiale depuis juillet 2016 toujours pas de reponse, est ce que si possible de demander un visa touristique en attendant de recevoir l'accord RF?

merci.

Par **amajuris**, le **01/09/2017** à **09:57**

bonjour,

l'article L421-4 indique:

" L'autorité administrative statue sur la demande dans un délai de six mois à compter du dépôt par l'étranger du dossier complet de cette demande. Il informe le maire de la décision rendue."

comme cela fait plus d'un an que votre mari a fait sa demande,il aurait du recevoir une réponse.

il faut demander à votre mari qu'il se renseigne sur le suivi de son dossier.

quand votre mari a déposé son dossier, il a du recevoir une attestation de dépôt de dossier qui fait courir le délai de six mois prévu à l'article L. 421-4.

un visa touristique a une durée limitée donc vous risquez au terme de ce visa de vous retrouver en situation irrégulière.

salutations